Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_032-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (15) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier DE ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Xavier DE ROQUEFEUIL

VIGIPOL - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Délibération 2026_032

Vigipol est un syndicat mixte créé à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 pour rassembler les communes victimes de la marée noire afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages. Ce combat victorieux et fédérateur a démontré l'intérêt pour les collectivités littorales, premières concernées en cas de pollution, d'agir et de parler d'une seule voix au-delà des clivages politiques.

En 2000, suite au naufrage de l'Erika, l'objet du syndicat mixte est élargi à l'ensemble des pollutions maritimes.

En fédérant l'action de ses membres et en intervenant à leurs côtés, Vigipol contribue à :
- ✓ la prévention des pollutions,
- ✓ la protection du littoral,
- ✓ la préservation et la conservation du milieu marin.

Fort de plus de 40 années d'expérience, Vigipol défend aujourd'hui les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus des activités humaines en mer et les aide à se préparer et à gérer les pollutions. Il met son expertise à leur disposition tant avant, pendant qu'après une pollution en leur fournissant des solutions adaptées, établies en concertation avec les autres acteurs.

Initialement centré sur le territoire victime de la marée noire de l'Amoco Cadiz, du Nord du Finistère à l'île de Bréhat, le territoire de Vigipol s'étend progressivement, d'abord sur la côte Nord au début des années 2000, puis en Sud Bretagne dans les années 2010. Sans équivalent en France, Vigipol révise ses statuts en février 2020, pour s'ouvrir à de nouveaux territoires au-delà de la Bretagne.

Il rassemble aujourd'hui 168 collectivités (155 communes, 8 EPCI, 4 départements et 1 région).

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_032-DE

Suite aux élections municipales de mars 2026, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les représentants de la Commune à Vigipol.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Titulaire : Didier REMOISSONNET,
- Suppléant : Philippe LE SAINT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE les délégués de la Commune à Vigipol, pour le nouveau mandat municipal, comme suit :

- Titulaire : Didier REMOISSONNET
- Suppléant : Philippe LE SAINT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DE ROQUEFEUIL.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)